Université Panthéon-Assas

CONSEILS POUR LA PRESENTATION
DU MEMOIRE DE MASTER 1 OU DE DIPLOME IFP

Les séminaires de méthodologie des trois spécialités du Master 1 proposent une initiation à la recherche qui pourrait, le cas échéant, être poursuivie en M2.

Dans ce cadre, les étudiants doivent parvenir à acquérir et à maîtriser les savoir-faire nécessaires à toute recherche, c'est-à-dire :

- Définir et circonscrire un sujet d'étude, relevant d'un domaine de recherche identifié ;
- Exploiter une bibliographie sélective, relative au domaine concerné ;
- Formuler clairement une question de recherche et des éléments de problématique ;
- Présenter de manière argumentée les aspects essentiels du sujet ;
- Définir le corpus ou l'étude de cas sur lesquels l'étude pourrait s'appuyer ;
- Identifier les sources principales et/ou les techniques de collecte de données qui seraient nécessaires à la réalisation concrète de l'étude.

La place accordée à chacun de ces éléments peut naturellement varier selon les options, les approches disciplinaires et les thématiques propres à chaque séminaire, mais, dans tous les cas, la recherche effectuée sous la conduite de l'enseignant aboutit à la production d'un mémoire d'environ **30 pages de texte** (annexes documentaires et bibliographie non comprises). Chaque page doit comporter environ 1 800 signes soit 30 lignes de 60 signes[1].

Le séminaire fait l'objet d'une notation continue (CCAC / 20) ; **le mémoire est noté sur 60** (coefficient 3) et il fait l'objet d'une double correction.

Pour les sessions de juin et de septembre, le dépôt doit être fait à l'IFP,

soit **le lundi 11 juin 2012, 17h. au plus tard, à l'IFP,**

ou **le vendredi 07 septembre 2012, 17h. au plus tard**.

1. <u>LA MISE EN PAGE</u> :

Format A 4
1800 signes maximum par page
Pagination continue (annexes comprises)

<u>Ordre des éléments constitutifs du mémoire</u> :

- Couverture et / page de titre (cf. infra)
- Sommaire
- Corps du mémoire
- Annexes documentaires
- Sources documentaires et bibliographie
- Table des matières

<u>La page de titre et les mentions obligatoires</u> :

- Université Panthéon-Assas - Institut français de presse,
- mémoire de Master 1 – Médias et Communication, ou mémoire du diplôme de l'IFP, suivi de la mention de la spécialité,
- le nom de l'étudiant,
- le titre du mémoire,
- la date du dépôt,
- le nom du professeur qui l'a dirigé.

<u>Les citations</u> :

Toute citation textuelle doit être encadrée par des guillemets et de préférence composé en italique. Les références précises de l'origine de la citation doivent figurer en note de bas de page.

Citer ne veut pas dire plagier. Le plagiat, c'est-à-dire le fait de recopier une ou plusieurs pages d'un travail antérieur, d'un ouvrage ou d'un texte « trouvé » sur l'internet sans les référencer peut entraîner des sanctions disciplinaires.

<u>Les notes de bas de page</u> :

Elles sont signalées par un appel de note dans le texte, à la suite d'un nom, d'un mot ou d'une citation.

Quant il s'agit des références à un auteur ou à un document, elles sont rédigées suivant les règles bibliographiques en vigueur[2].

1. BAMBERGER Manuel, *La Radio en France et en Europe*, p. 67
2. JAUREGUIBERRY Francis, L'usage du téléphone portatif comme expérience sociale, *Réseaux*, mars-juin 1997, n° 82/83, pp. 153

Si le document figure en annexe, cette mention doit figurer dans la note.

3. Voir données statistiques en annexe : Annexe 3, p. 35

La note de bas de page peut aussi être un commentaire ou une remarque destiné à éclairer le texte.

<u>Les annexes</u>

D'une manière générale, sont renvoyés en annexes les textes ou les tableaux dont l'importance romprait le suivi du discours et les guides d'entretiens.

Les annexes doivent être numérotées et paginées à la suite du texte, même s'il s'agit de photocopies.

Elles doivent être annoncées dans le texte par une note renvoyant à leur page.

---

[1] Cf Infra, Conseils pour la mise en page
[2] Cf Infra Bibliographie

La composition[3]

La correction de l'orthographe et le respect de la grammaire sont essentiels : la responsabilité des fautes ne saurait être rejetée ni sur la précipitation de la rédaction, ni sur les défaillances de l'ordinateur ou du logiciel de traitement de texte.

De façon générale, les **titres des journaux, les noms des chaînes** de radio ou de TV doivent être écrits en italiques. (ex : *Le Monde*, *Europe*)

L'usage des **majuscules** est souvent très délicat : un Français - le français ; l'Etat - l'état ; l'Eglise - l'église ; l'Université Panthéon-Assas - l'université. Les sigles et acronymes sont toujours écrits en majuscule et sans points entre chaque lettre. Les noms propres, les noms des peuples commencent par une majuscule (Un Anglais parle l'anglais).

Sauf cas particulier, les **nombres** inférieurs à 10 (voire même à 20) s'écrivent en toutes lettres. De même, ne pas écrire la 1/2 ou les 2/3 dans le texte, mais "la moitié", "les deux tiers" - et ne pas faire des mélanges tels que "quarante mille m2". On écrit impérativement 3 820 ou 2 453 768. Bien noter donc que, par exemple, 12 000 ne s'écrit jamais 12000 ni 12.000 (et encore moins 12,000 : formule anglo-saxonne). On évite de commencer une phrase par un nombre écrit en chiffres arabes. On ne coupe pas un nombre. Dans le texte, on n'écrit pas le 29.9.90, mais le 29 septembre 1990, mais on peut le faire dans la référence.

2. LES SOURCES DOCUMENTAIRES[4]

Les centres de documentation consultés

- Liste des bibliothèques, archives, centres de documentation (y compris celui de l'IFP), etc., qui ont été utilisés.

Les sources documentaires

a/ *Sources d'archives*
- Liste des dossiers consultés avec la référence aux cotes des documents. Elle peut se subdiviser en archives publiques et archives privées.

b/ *Documents internes d'entreprises privées ou publiques*
- Liste des documents fournis (rapports, compte rendus, circulaires internes, etc.) par les organismes ou entreprises divers et qui, n'étant pas soumis au dépôt légal, ne se trouvent pas dans les bibliothèques publiques. Chacun de ces documents doit être référencé[5].

c/ *Collections de périodiques*
- Liste des journaux ou des revues systématiquement dépouillées. Indiquer le lieu de la consultation et la cote sous laquelle ils sont conservés.

d/ *Sources presse*
- Liste des documents extraits de la presse d'information générale (quotidiens ou hebdomadaires) avec auteur (s'il est mentionné), titre et date de chaque article. Le classement doit être fait par titre de journaux et chronologique

e/ *Sources audiovisuelles*
- Liste des documents utilisés (Images, disques, films, cassettes, CD Rom, etc.) avec la référence de leurs origines, lieu de conservation et caractéristiques particulières.

---

[3] *Abrégé du code typographique à l'usage de la presse*. – Editions du CFPJ, 1989 (2e éd), 94 p..
[4] On pourra se reporter utilement au site du Ministère de l'Education Nationale : http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/these/guidoct.rtf :
[5] cf infra 3. Bibliographie

f/ *Sources électroniques*

- Liste des sites WEB, adresse URL et identification du producteur du site, date de la visite, ou références de CR Rom et/ou DVD consultés.

g/ *Sources orales*

- Liste des personnes interviewées en indiquant la date de l'entretien et le titre exact de la personne qui s'y est prêtée.

3 - LA BIBLIOGRAPHIE[6]

Tous les ouvrages cités dans le mémoire doivent être présents dans la bibliographie, ainsi que tous les ouvrages non cités mais qui ont servi à l'élaboration du travail.

Pour toutes les sources imprimées, les œuvres sont classées par ordre alphabétique.

Les règles universitaires correspondent aux normes[7] catalographiques des bibliothèques. Elles sont très précises et strictes :

a/ Les livres

DUPONT Jean-Pierre. *Le Trésor de la sémiologie*. Paris : Denoël, 1988, 256 pages. coll. Etudes des discours

Ouvrages ayant plusieurs auteurs :

SCHWARTZ Hugo, et al. *La Radio en crise* . Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1989, 248 pages.

Ouvrages collectifs sous une direction :

Les Journalistes français / éd Jean BERTAL et Frédéric ROLAND. Paris : Hachette, 1992, 432 pages.

Citation d'une contribution à un ouvrage collectif :

HATIN Amélie. *Les journalistes wallons,* p.236 à 280, in Van BOL Marc, et al. *La Presse belge contemporaine* .Liège : Editions de la Meuse, 1988, 386 p.

b/ Les Articles de revues scientifiques

MARTIN Paul. La censure dans le cinéma guatémaltèque. *Revue hispanique* juillet 1986, vol. VI, n° 4, pp. 38-57.

c/ Les Travaux universitaires

LE FOURNIER, Viviane. *Le consommateur-internaute, entre projections et pratiques*. Th : Sciences de l'information et de la communication. Paris II : 2005, 2 vol., 719 p.

d/ Les Congrès, colloques et conférences

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : POUR QUELLE SOCIETE ? : colloque, Compiègne, Université technologique, 28/30 avril 1997 / éd. M.-N. Sicard et J.-M. Besnier. Compiègne, UTC-Département Technologie et Sciences de l'Homme, 1998, 273 p.

---

[6] On pourra se reporter utilement au site du Ministère de l'Education Nationale : http://www.sup.adc.education.fr/bib/acti/these/guidoct.rtf :

[7] cf Norme AFNOR Z 44 005 – *Références bibliographiques, contenu, forme et structure*